

ANNEXE .CYMRU - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .CYMRU

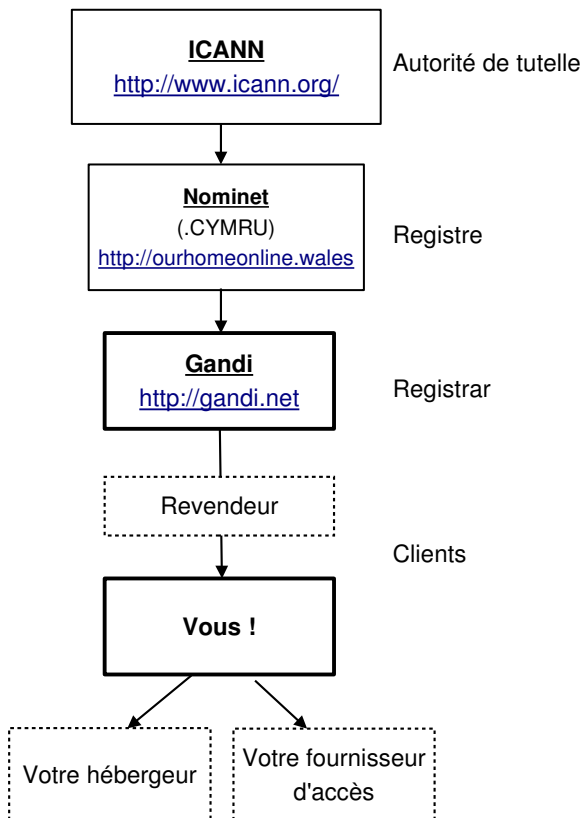
version n°1.0 du 27 mai 2015

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .CYMRU supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .CYMRU.1. Autorité de tutelle et Registre

.CYMRU est une extension générique dédiée à la promotion du Pays de Galles. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .CYMRU :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .CYMRU.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .CYMRU Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .CYMRU, définies par l'ICANN et Nominet, consultables aux adresses suivantes :

- Règles d'enregistrement : [http://myicann.force.com/SunriseAttachment?](http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEN0ZHNvRUFC)

[attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEN0ZHNvRUFC](http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEN0ZHNvRUFC)

- Politique de résolution des litiges liés à la période Sunrise : <http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEN0ZHN5RUFC>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .CYMRU. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .CYMRU est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/cymru>

Article .CYMRU.3. Règles d'ouverture

Le .CYMRU est disponible à l'enregistrement en période d'ouverture générale.

Article .CYMRU.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/cymru/info>

Les .CYMRU sont ouverts à tous.

Article .CYMRU.5. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au

Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .CYMRU.6. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement :

- <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/cymru> (specification 5. schedule of reserved names),
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.
- les noms de domaine réservés aux pionniers
- les noms de domaine comportant des noms de pays et de territoires
- des noms de domaine liés au Comité International Olympique, à la Croix Rouge Internationale et au Mouvement du Croissant Rouge
- comprenant les identifiants d'organisations intergouvernementales
- les noms d'organismes et organisations de la Charte Royale

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

Article .CYMRU.7. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .CYMRU.8. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/cymru>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .CYMRU.9. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Vous consentez également à l'usage, la copie, la distribution, la publication, la modification et autre traitement de Vos données personnelles par le Registre et ses agents en conformité avec les politiques de protection des données et de respect de la vie privée figurant dans les politiques du Registre.

En vertu de la loi de protection des données de 1998 (*Data Protection Act*) toute donnée personnelle contenue dans la demande d'enregistrement, tout justificatif versé, sera traité dans le seul but :

- d'administrer la phase de lancement
- de permettre la mise en place du service de Whois en période de lancement
- d'évaluer si le demandeur à l'enregistrement est le propriétaire, licencié ou sous-licencié d'une marque enregistrée dans la TMCH
- d'évaluer si le demandeur à l'enregistrement a utilisé la marque enregistrée dans la TMCH au Pays de Galles
- lorsqu'un candidat enregistre son domaine avec succès, d'enregistrer effectivement le domaine en question

Suite à l'enregistrement d'un nom de domaine, le demandeur à l'enregistrement victorieux verra ses données personnelles traitées en conformité avec les termes et conditions d'enregistrement de noms de domaine du Registre.

Article .CYMRU.10. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP

(Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .CYMRU, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .CYMRU.11. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .CYMRU.12. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .CYMRU.13. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de

45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .CYMRU.14. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- les informations que Vous fournissez lors de Votre demande d'enregistrement (y compris les justificatifs que Vous versez si cela est applicable) sont correctes, complètes, à jour et renseignées de bonne foi à des fins légales et n'enfreignent pas les droits de tierces parties
- Vous participerez de bonne foi à la phase de lancement
- Vous coopérerez avec le Registre et l'agent validateur et en particulier Vous répondrez promptement et correctement aux demandes d'information et de clarification que l'agent validateur et/ou le Registre peuvent formuler
- Vous acceptez de Vous soumettre aux règles du Registre, protocoles, politiques et procédures
- Vous n'utiliserez pas le nom de domaine pour des fins illégales

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut, Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Dans la limite maximale prévue par la loi, ni le Registre ni l'agent validateur ou le fournisseur d'enchères ne seront responsables de tout préjudice indirect, ou dommage incident, pertes et profits, de nature contractuelle ou délictuelle (y compris pour négligence) ou autre résultant de Votre enregistrement de nom de domaine ou de l'utilisation des systèmes du Registre ou son site Internet, même si Vous avez été prévenus de la possibilité d'une telle

perte ou d'un tel dommage, incluant de manière non limitative les décisions du Registre d'enregistrer ou de ne pas enregistrer Votre domaine sur la base des conclusions de l'agent valideur, tout autant que les conséquences de telles décisions. Aucune stipulation des règles du Registre ne doit être interprétée comme limitant la responsabilité du Registre, de l'agent valideur ou du fournisseur d'enchères en relation avec la mort, ou les blessures corporelles causées par les négligences du Registre, ni pour aucune responsabilité découlant d'une déclaration frauduleuse.

Dans la limite autorisée par les lois anglaises et galloises, la responsabilité globale pour dommages sera en tous les cas limitée aux montants payés au Registre relativement à la demande d'enregistrement concernée (pour éviter tout doute : excluant les frais additionnels payés par le demandeur au Registrar ou son revendeur, l'agent valideur et/ou les frais d'enchères) Vous acceptez qu'aucun dommages plus conséquent ne peut être demandé au Registre (tel que, de manière non limitative, tout frais payable ou payés par Vous dans le cadre d'une procédure initiée contre une décision du registre d'enregistrer ou de ne pas enregistrer un nom de domaine).

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, l'agent valideur, le fournisseur d'enchères, contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), découlant ou en relation avec l'enregistrement de Votre nom de domaine ou d'une utilisation du domaine qui enfreindrait les droits de tierces parties ou si les justificatifs que Vous avez transmis sont diffamants ou divulguent des informations confidentielles d'une quelconque tierce partie. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Les exclusions de responsabilité et d'indemnité qui bénéficient au Registre, à l'agent valideur et au fournisseur d'enchères trouvent également à s'appliquer aux membres, directeurs, employés et/ou sous-contractants.

Article .CYMRU.15. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- qui ne comprend pas des données complètes et correctes telles que décrites dans les politiques du Registre, ou n'est pas en conformité avec d'autres provisions de ces politiques
- qui, que ce soit durant la période Sunrise ou la période réservée aux titulaires de marques valides au Pays de Galles, ne satisfait pas les critères d'éligibilité du Registre et ce à la seule discrétion du Registre
- pour protéger l'intégrité et la stabilité des systèmes du Registre

- qui à la seule discrétion du Registre indiquerait de manière manifeste compromettrait ou promouvrait des infractions sexuelles graves et dont l'enregistrement à des fins légitimes ne peut être envisagé
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

De plus dans le cadre d'une demande d'enregistrement, Vous acceptez de Vous conformer aux politiques du Registre et Vous acceptez et reconnaissez que tout manquement auxdites politiques peut résulter en un rejet de Votre demande d'enregistrement ou la radiation de Votre nom de domaine enregistré. Dans l'éventualité où Votre demande d'enregistrement serait rejetée ou Votre domaine enregistré radié, aucun des frais honorés en relation avec Votre demande d'enregistrement ne sera remboursé, y compris les frais de demandes d'enregistrement ou les frais liés à une enchère conclue avec succès.

Vous acceptez de Vous conformer à tout mécanisme de résolution des procédures de l'ICANN en relation avec des mécanismes de protection des droits, incluant de manière non limitative, l'obligation d'effectuer les paiements pour les renouvellements et les restaurations effectuées par le plaignant dans les cas où le plaignant prévaudrait.

Vous acceptez d'être liés par les termes et conditions du lancement initial du TLD incluant de manière non limitative les mécanismes de résolution des différends et Vous reconnaissez également que le Registre ne peut pas être tenu responsable de toute perte ou dommage quels qu'ils soient résultant de procédures ou de processus liés aux mécanismes de règlement des litiges incluant de manière non limitative :

- (a) Votre capacité ou incapacité à obtenir l'enregistrement d'un nom de domaine pendant ces périodes
- (b) les résultats de tout différend liés aux résultats d'une procédure de résolution des litiges.

-fin de l'annexe .CYMRU-